

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
10 novembre 2017
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 23^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Jürgenson (Estonie)**Sommaire**Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite)

(A/72/124-E/2018/3 et A/72/61-E/2017/4)

<https://undocs.org/A/72/61>

b) Coopération Sud-Sud pour le développement (suite) (A/72/297)

1. **M^{me} Luo Jin** (Chine) dit que les pays en développement attendent beaucoup du système des Nations Unies pour le développement alors qu'ils cherchent à éliminer la pauvreté, à améliorer les moyens de subsistance et à accélérer le développement économique. Le système doit par conséquent se concentrer sur le développement et intensifier ses efforts pour aider ces pays à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, les États Membres ont défini des orientations stratégiques et explicitement affirmé que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies étaient exécutées au profit des pays de programme. En mettant en œuvre le Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement doit se conformer au principe de l'appropriation nationale, en tenant compte de la situation, des priorités et des besoins des pays de programme. L'élimination de la pauvreté doit en particulier demeurer la première priorité.

3. La fonction Développement, qui est l'un des deux grands objectifs du système des Nations Unies pour le développement, doit être davantage renforcée. La réforme du système doit être axée sur la promotion du multilatéralisme et l'intensification des relations internationales, et favoriser les contributions conjointes et le partage des avantages. Elle doit être dirigée par les États Membres et viser à régler le problème de l'insuffisance des ressources, à aplanir les difficultés pratiques rencontrées par les pays en développement et à renforcer la représentation de ces derniers au sein des organes des Nations Unies.

4. Le principal problème auquel se heurte le système des Nations Unies pour le développement est le manque de financement et la structure inégale de ses ressources. Pour édifier un avenir commun, la communauté internationale doit respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées. Les

pays développés doivent en particulier s'acquitter de leurs engagements en matière d'aide publique au développement intégralement et ponctuellement, accroître leurs contributions aux ressources de base et consentir à une utilisation plus souple des autres ressources.

5. La coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud mais vient la compléter, cette dernière restant la principale voie de coopération internationale. Toutefois, il faut encourager le secteur privé et les autres parties prenantes à jouer un plus grand rôle dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, tout en respectant les priorités arrêtées par les pays de programme.

6. Pays en développement peuplé de 1,3 milliard d'habitants, la Chine applique les principes de l'innovation, de la coordination, de l'économie libérale et du partage des avantages. Elle a incorporé tous les objectifs de développement durable dans son plan de développement national et s'est engagée à sortir tous les habitants pauvres des zones rurales de la misère. Elle contribue aussi activement à la coopération Sud-Sud en ce qu'elle a établi un fonds d'assistance et qu'elle organise un forum sur la coopération internationale. Ce cadre de coopération permettra à d'autres pays en développement de partager leur expérience en matière de développement, participant ainsi à celui, commun, de tous les pays.

7. **M^{me} Pardungyotee** (Thaïlande) dit que son Gouvernement se félicite des initiatives prises par le Secrétaire général en vue de réformer le système des Nations Unies et, en particulier, le système des Nations Unies pour le développement. Cela étant, les propositions du Secrétaire général ne sont pour l'instant que des orientations et un examen plus poussé doit être tenu à la suite de la présentation, en décembre, du rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Cette démarche doit s'inscrire dans le prolongement de l'examen quadriennal complet de 2016 et ne laisser personne ni aucun pays de côté.

8. Il faut renforcer davantage la coordination et la concertation au niveau national entre les organismes constituant les équipes de pays, et entre les équipes de pays et les gouvernements hôtes, de manière que les activités menées en vue de réaliser les objectifs de développement durable soient cohérentes. Pour sa part, la Thaïlande a récemment signé un cadre de partenariat pour la période 2017-2021 avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de renforcer la coordination et de poursuivre des consultations régulières.

9. Les coordonnateurs résidents doivent être en mesure de diriger et de coordonner les équipes de pays et bien comprendre la situation et les besoins particuliers des pays hôtes. Il faut également qu'ils possèdent le profil et les compétences nécessaires pour travailler dans le domaine du développement.

10. Les commissions économiques régionales doivent continuer d'échanger des connaissances et des données d'expérience avec d'autres organisations régionales et sous-régionales afin de faire mieux connaître les objectifs mondiaux et de promouvoir une plus grande cohérence au niveau régional.

11. Au niveau mondial, le système des Nations Unies pour le développement doit être plus transparent, responsable et cohérent et mieux coordonné au Siège. L'Assemblée générale doit par conséquent être associée au processus d'examen en cours. Il est également nécessaire de redynamiser et de développer les partenariats mondiaux aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui viennent compléter la coopération Nord-Sud, peuvent apporter une contribution importante à cet égard. La Thaïlande continuera de mener des activités de coopération technique et de partager sa philosophie nationale d'autosuffisance économique avec les pays d'Asie, du Pacifique et d'Afrique.

12. Il convient de saluer le travail effectué par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour faciliter les échanges de pratiques optimales entre les pays du Sud, notamment la publication de la collection *South-South in Action* en collaboration avec la Thaïlande, le Bangladesh et le Conseil de coopération des États de langue turcique. L'intervenante se réjouit également de la réouverture de l'antenne régionale du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à Bangkok, à laquelle le Gouvernement thaïlandais a fourni des ressources humaines en guise de soutien. Il convient que d'autres pays et parties prenantes lui apportent également leur appui.

13. **M. Nkhoma** (Zambie) dit que la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire jouent un rôle capital dans l'application du Programme 2030. La coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud, mais elle offre de vastes possibilités d'atteindre les objectifs de développement durable pour peu qu'elle soit intégrée dans le système des Nations Unies pour le développement. La coopération Sud-Sud est donc une modalité complémentaire importante pour ce qui est de renforcer la coopération technique entre les pays en

développement. Elle peut en particulier contribuer à la réalisation des priorités de développement nationales en tirant parti de la situation et des atouts particuliers de chaque région. Ces dernières années, elle ne se limite plus à la coopération technique mais s'étend au commerce, aux investissements, aux infrastructures et à la connectivité ainsi qu'à la coordination des politiques, qui est particulièrement importante pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

14. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire doivent être intégrées pleinement dans l'application du Programme 2030 et la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Les commissions régionales de l'ONU doivent continuer de jouer un rôle catalyseur à cet égard, car elles apportent un soutien essentiel aux pôles de croissance dynamiques dans l'économie mondiale. Il faut également soutenir davantage la coopération Sud-Sud, qui resserre les liens de collaboration dans les domaines économique, politique, social, culturel et environnemental aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Une telle coopération est indispensable pour venir à bout de la pauvreté, qui touche encore beaucoup de personnes, en particulier dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique. Il faut en particulier donner plus d'ampleur aux nouvelles initiatives de coopération Sud-Sud en matière d'infrastructures afin de faciliter l'intégration aux niveaux régional, sous-régional et interrégional.

15. L'évolution récente de la coopération Sud-Sud a produit des améliorations dans les échanges commerciaux et les flux d'investissements étrangers directs entre les pays du Sud, l'intégration régionale, les transferts de technologie et la mise en commun des solutions et des connaissances spécialisées. Les échanges commerciaux florissants entre les pays du Sud ont modifié la géographie des relations économiques internationales et été l'un des moteurs de la croissance économique dans les pays en développement. Bien que la coopération Sud-Sud contribue pour beaucoup à apporter stabilité et espoir aux pays en développement, elle est entravée par des problèmes tels que les déficits infrastructurels et les difficultés économiques structurelles. Les effets néfastes des changements climatiques constituent une autre entrave importante.

16. La Zambie a bénéficié de la coopération Sud-Sud entre l'Afrique et le Brésil, l'Inde et la Malaisie, notamment dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine et grâce à l'établissement de centres de démonstration agricole qui permettent aux agriculteurs d'avoir accès aux meilleures semences hybrides et

d'être formés à la gestion des exploitations. La construction d'établissements de santé et de centres de formation est un autre avantage apporté par la coopération Sud-Sud. Toutefois, pour s'attaquer aux problèmes et difficultés qui subsistent, la délégation zambienne soutient la demande faite aux institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies de prévoir systématiquement l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans leurs politiques. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il convient de veiller à ce que les pays en situation particulière, comme les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, ne soient pas laissés de côté dans les activités opérationnelles de développement.

17. **M. Mhura** (Malawi) dit que le Programme 2030 est certes un projet ambitieux assorti de délais très courts, mais qu'il est aussi l'un des moyens dont dispose l'ONU pour recadrer ses activités et conserver son utilité. L'ONU doit être fidèle aux valeurs sous-tendant sa création et en même temps continuer d'agir avec souplesse. Dans ce contexte, le processus de réforme offre l'occasion de renforcer la responsabilisation et la transparence ainsi que la coordination verticale et horizontale.

18. Il est préoccupant de constater que le système des Nations Unies pour le développement n'a pas encore achevé la transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, et que 50 % de son budget sont consacrés aux six premiers nouveaux objectifs. Si l'intégration de ces objectifs dans les politiques se fait aussi lentement, le système des Nations Unies pour le développement risque de ne pas être à la hauteur de la tâche. Il sera bientôt trop tard pour réaliser les 17 objectifs du Programme 2030. Les organismes des Nations Unies doivent opérer un changement culturel et coopérer au lieu de rivaliser les uns avec les autres.

19. La diminution des ressources de base et l'augmentation des autres ressources sont également préoccupantes. Étant donné que le Programme 2030 forme un tout et que les objectifs se recoupent, les pratiques de financement actuelles risquent d'accentuer les inégalités et de faire capoter tous les objectifs de développement durable.

20. La coopération Sud-Sud signifie que les pays du Sud se groupent pour s'entraider et donner l'exemple à leurs partenaires de développement. La coopération Sud-Sud est l'expression de l'attachement du Sud à son propre développement et à la réalisation des objectifs de développement durable. L'action que mène

le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre de sa stratégie sur la coopération Sud-Sud a renforcé cette dernière ainsi que la coopération triangulaire. Toutefois, il faut à présent que le Programme prenne des mesures concrètes dans ce domaine et y affecte des fonds, et en même temps qu'il renforce ses relations de partenariat avec les autres organismes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et consolide encore la coopération Sud-Sud.

21. **M^{me} Ouanephonghaleune** (République démocratique populaire lao) dit que le système des Nations Unies pour le développement joue un rôle important pour ce qui est d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, à appliquer les initiatives mondiales. La délégation lao se félicite que le Secrétaire général ait demandé au système des Nations Unies pour le développement d'accélérer sa transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable.

22. Les organismes de développement des Nations Unies doivent s'employer à appuyer le développement des États Membres, conformément aux dispositions de la Charte et à leur mandat, en tenant compte des besoins des pays hôtes. L'examen quadriennal complet doit par conséquent guider l'exécution du mandat du système des Nations Unies pour le développement. Il faut toutefois éviter des solutions toutes faites car les besoins et les problèmes sont différents d'un État Membre à l'autre.

23. La République démocratique populaire lao, qui fait partie des pays les moins avancés, a besoin de l'assistance des organismes de développement des Nations Unies, qui ont contribué à son développement social et économique. La poursuite de la collaboration entre le pays et le système des Nations Unies pour le développement est par conséquent très importante pour l'application des plans de développement actuels et futurs et des initiatives mondiales comme le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

24. Sachant que pour réaliser les objectifs de développement, il faut des moyens de mise en œuvre suffisants, la diminution constante des ressources de base est un problème inquiétant. La délégation lao demande aux États Membres, et aux pays développés en particulier, de contribuer au budget de base et au financement sans préaffectation des activités opérationnelles. Elle soutiendra toute solution susceptible de régler la question du financement du

système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du processus de réforme en cours.

25. **M^{me} Oliveira Sobota** (Brésil) estime que la résolution 71/243 de l'Assemblée générale offre une base solide pour examiner les activités opérationnelles de développement car elle énonce les principales orientations du système des Nations Unies pour le développement. Le repositionnement du système doit être étudié par le Conseil économique et social et la Deuxième Commission à la lumière des propositions formulées par le Secrétaire général. Le Brésil soutient la vision globale de ce dernier et se félicite qu'il préconise de renforcer l'appropriation nationale, d'adapter les interventions à la situation de chaque pays et de faire de l'exécution des activités au niveau des pays un critère décisif de succès.

26. L'examen quadriennal complet ne doit pas être renégocié. Ce sont plutôt les activités opérationnelles de développement qui doivent venir le compléter et faire avancer les choses. Le système des Nations Unies pour le développement doit également maintenir une présence physique dans toutes les régions et toutes les situations et prêter une attention particulière aux pays les plus vulnérables, tout en conservant la flexibilité voulue pour pouvoir agir en fonction de la dynamique de développement de chaque pays. Il doit également coordonner les activités de renforcement des capacités au niveau des pays, améliorer le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et s'attaquer au problème de la rationalisation et de la rentabilité des bureaux de pays sans faire des réductions budgétaires une fin en soi.

27. La coopération Sud-Sud est une modalité importante de coopération pour le développement qui doit être promue et soutenue sous la direction des pays en développement. Les activités menées à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui de la coopération Sud-Sud doivent être mieux coordonnées et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud doit mobiliser les centres nationaux de coordination à cet effet.

28. Les préparatifs du quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement offrent l'occasion d'établir un descriptif conceptuel précis et positif de la contribution de la coopération Sud-Sud au Programme 2030. Cette contribution est aussi diversifiée que la modalité de coopération elle-même et ne peut être limitée à son aspect financier. Le Brésil soutient l'application de la résolution relative à l'examen quadriennal complet dans son intégralité.

29. **M. Elawad** (Soudan) dit que le système des Nations Unies pour le développement doit continuer de soutenir les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs de développement durable, l'accent devant être mis sur les difficultés rencontrées par les pays les plus vulnérables, en particulier les pays en développement d'Afrique, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

30. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il convient de faire en sorte que le système soit mieux adapté pour aider les pays en développement à appliquer le Programme 2030 en même temps que leurs stratégies nationales. Il importe en particulier de les aider à renforcer leurs capacités pour que leur développement puisse réellement s'inscrire dans la durée. Le Programme 2030 est un programme ambitieux dont la réalisation passe par une coordination efficace des efforts internationaux et la fourniture de l'aide au développement aux niveaux régional et national dans le cadre de partenariats objectifs, impartiaux et équitables. À cet égard, l'examen quadriennal complet est un important mécanisme étant donné qu'il est utilisé par l'Assemblée générale pour établir un ensemble de stratégies relatives à la coopération internationale pour le développement et qu'il définit les modalités de cette coopération au niveau national.

31. La coopération Sud-Sud, de son côté, est fondée sur la solidarité entre les pays du Sud. Elle joue un rôle essentiel pour ce qui est de renforcer les capacités de développement et de promouvoir le commerce, les flux de financement et la croissance économique dans tout le Sud. Elle ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud mais vient compléter et renforcer celle-ci.

32. Le système des Nations Unies pour le développement a fait des efforts louables pour aider les pays du Sud en 2016. Ces efforts doivent continuer d'être intensifiés pour que des pays comme le Soudan puissent jouer pleinement leur rôle dans l'application du Programme 2030.

33. **M. Ntonga** (Zimbabwe) dit que, ces deux dernières années, les États Membres et les organismes des Nations Unies ont examiné l'état du système des Nations Unies pour le développement, à tous les niveaux, et que dans sa résolution 71/243, l'Assemblée générale a défini une série d'étapes claires à suivre pour repositionner ce système afin qu'il puisse mieux faire en sorte que le Programme 2030 donne les résultats voulus. Il existe donc une base sur laquelle s'appuyer pour faire en sorte que le système soit pleinement adapté aux exigences du Programme 2030.

34. Les principales activités de la majorité des entités du système des Nations Unies pour le développement portant sur six objectifs de développement durable en moyenne, il est nécessaire d'instaurer un esprit de collaboration pour tirer parti des atouts particuliers de chacune et faire en sorte que les travaux sur les objectifs interdépendants ne soient pas redondants mais complémentaires. Une telle démarche contribuera à répartir plus également les compétences et les ressources entre les 17 objectifs.

35. Les États Membres dénoncent depuis longtemps le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Les premières ne représentant que 20 % de l'ensemble des ressources, il est indispensable de disposer d'outils et de partenariats plus innovants pour réduire cet écart. Toutefois, il est peu probable que la proportion élevée des autres ressources évolue et il est vrai que ces dernières permettent de financer une grande partie des activités du système. Par conséquent, il faut s'efforcer d'améliorer la prévisibilité de ces ressources ainsi que le respect des mandats définis et des priorités nationales, notamment parce qu'il importe que les pays bénéficiaires prennent en main les activités des Nations Unies.

36. L'aide d'urgence est, par définition, de courte durée. Toutefois, la délégation zimbabwéenne souhaite rappeler que l'aide humanitaire est intimement liée au développement et qu'elle ne présente des avantages durables que si l'on tient dûment compte des besoins liés au développement à long terme et si l'on renforce la résilience des populations concernées.

37. Si la coopération Sud-Sud n'a pas vocation à remplacer la coopération traditionnelle Nord-Sud, elle présente des possibilités infinies d'atteindre les objectifs de développement durables dans de nombreux pays. Le Zimbabwe en a bénéficié à maintes reprises.

38. **M. Won Doyeon** (République de Corée) dit qu'à moins que le système des Nations Unies pour le développement ne soit en mesure de s'adapter pour s'attaquer aux problèmes complexes et multidimensionnels auxquels se heurte la communauté internationale, il ne pourra pas continuer d'être le fer de lance de la coopération au service du développement. Les réformes devraient avoir pour but de renforcer le rôle moteur que joue ce système s'agissant d'encourager les organismes des Nations Unies à agir et à innover, une attention particulière devant être accordée à la prévention, grâce à des activités transversales d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix sur le terrain.

39. Des réformes importantes sont également nécessaires en matière de financement. L'une des grandes priorités est d'obtenir suffisamment de ressources de base et de réduire le déséquilibre entre ces ressources et les autres. Toutefois, ces dernières, dont 90 % sont consacrées à des projets portés par des donateurs uniques, présentent des inconvénients majeurs. Le pacte de financement ne réussira que s'il prévoit, outre les ressources de base, des possibilités de financement plus prévisible et moins restrictif. La solution pourrait être d'avoir recours à un fonds de financement interorganisations commun qui favoriserait la collaboration.

40. Le système des Nations Unies pour le développement doit adopter des réformes pour s'adapter, réduire les lourdeurs administratives et améliorer l'efficacité des organismes qui le compose. La délégation coréenne s'intéresse particulièrement aux mesures visant à renforcer la gouvernance horizontale et à celles pouvant être prises au niveau des pays pour élargir le recours à des fonctions d'appui partagées. Il faut également mettre en place un cadre régional de collaboration pour promouvoir l'efficacité et l'efficience générales du système.

41. La République de Corée soutient les travaux menés par les fonds et programmes des Nations Unies pour renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et voit d'un bon œil les mesures visant à institutionnaliser ces modalités de coopération, notamment celles qui pourront être prises à l'occasion de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019.

42. **M. Baraigi** (Népal) dit que l'ampleur du Programme 2030 commande que le système des Nations Unies pour le développement soit à la hauteur et qu'un repositionnement soit effectué conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Il faut ainsi consolider ce système de manière à ce qu'il puisse mieux satisfaire les besoins des pays en développement. Au lieu d'appliquer des solutions toutes faites, le système doit répondre plus efficacement aux besoins des pays en situation particulière, en particulier les pays les moins avancés qui sont désavantagés par leur situation géographique, par exemple les États sans littoral et les petits États insulaires. En outre, il conviendrait de réduire le chevauchement et la concurrence à laquelle les organismes se livrent pour les ressources, et de resserrer la coordination pour que le Programme 2030 et les autres stratégies de développement soient exécutés de concert.

43. À cet égard, la collecte, l'analyse et la diffusion de données statistiques sont particulièrement importantes. Ces données doivent être fiables, accessibles et ventilées en fonction du revenu, du sexe et d'autres paramètres pertinents. Le renforcement des capacités statistiques des pays permettrait de produire des données de meilleure qualité et, en fin de compte, d'améliorer les politiques. La Commission de statistique de l'ONU devrait être bien placée pour mener un tel projet.

44. Les mécanismes actuels de suivi et d'examen doivent être renforcés et le Gouvernement népalais est en ce sens favorable à la création d'un tableau de bord exhaustif destiné à examiner les progrès accomplis s'agissant d'atteindre tous les objectifs et toutes les cibles et à tirer parti des liens étroits qui les unissent afin de faciliter de retour d'informations et la prise de mesures rectificatives.

45. Toute modification de fond ou portant sur l'organisation du système des coordonnateurs résidents devrait tenir compte des travaux en cours et garantir un fonctionnement fluide. Il est particulièrement important que les pays prennent en main et dirigent les programmes. Depuis toujours, la composante Développement de l'ONU est fragile ; les efforts déployés par le Secrétaire général pour corriger cette anomalie sont les bienvenus.

46. Il est essentiel de disposer de moyens de mise en œuvre adaptés pour exécuter les activités opérationnelles des Nations Unies. Le financement doit être prévisible et répondre aux priorités définies par les pays de programme, et la communauté internationale s'efforcer de remédier au déficit de financement grandissant.

47. La coopération Sud-Sud peut être un complément important de la coopération Nord-Sud, en particulier pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Elle devrait donc être un outil plus prisé des institutions et son usage élargi. Il importe également de trouver des modes de financement innovants en plus de l'aide publique au développement, du commerce bilatéral, des investissements, des transferts de technologie et des autres formes de partenariats.

48. **M. Gumende** (Mozambique) dit que le système des Nations Unies pour le développement est un partenaire majeur des activités de développement que mène son pays et qu'on ne saurait trop insister sur le rôle qu'il joue dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Secrétaire général s'est louablement efforcé de repositionner le système de façon à renforcer le respect du principe de

responsabilité et la transparence dans l'exécution du Programme 2030, tout en répondant aux nouveaux besoins à l'échelle mondiale.

49. Il est essentiel de disposer de ressources prévisibles et en ce sens, il faut encourager les partenariats en faveur du développement et les initiatives de financement dans ce domaine. Le fait que les fonds consacrés aux activités opérationnelles de développement continuent d'augmenter et de consolider le rôle que jouent les Nations Unies dans les programmes de développement des pays est une source de satisfaction. Néanmoins, il faut remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, afin que les entités des Nations Unies aient la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins des pays. Les partenaires dans les activités bilatérales de développement doivent donc honorer leurs engagements relatifs à l'aide publique au développement. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont également des sources importantes de financement et de connaissances, notamment en ce qu'elles permettent d'échanger des pratiques optimales.

50. La réforme du système des Nations Unies pour le développement doit aussi porter sur les ressources humaines et favoriser, lorsque c'est possible, le recrutement sur le plan local de personnel ayant les connaissances requises pour s'attaquer à des problèmes complexes et nouveaux. Elle doit également tenir compte du fait qu'il faut assurer la cohérence au niveau du siège des différentes entités des Nations Unies et de leurs organes directeurs.

51. La délégation mozambicaine remercie les membres du personnel de l'ONU, en particulier ceux présents au Mozambique, pour le rôle qu'ils jouent dans la consolidation du partenariat entre le pays et l'Organisation. Le Mozambique a testé avec succès diverses initiatives des Nations Unies visant à réformer les activités opérationnelles, comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou l'initiative « Unis dans l'action ».

52. **M. García Moritán** (Argentine) estime que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire constituent un axe stratégique de la politique étrangère de son pays et rappelle que l'année 2017 marque le 25^e anniversaire de la création du Fonds argentin pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Ce dernier a permis d'élaborer et d'exécuter des projets de coopération technique dans des domaines stratégiques comme l'agro-industrie, la sécurité alimentaire, les sciences et les technologies, et les soins de santé. Plus de 9 500 spécialistes argentins et

étrangers participent aux programmes de coopération financés par le Fonds, ce qui montre l'étendue de son rayonnement, avec des activités engagées dans plus de 70 pays.

53. Grâce à la coopération Sud-Sud, les pays en développement peuvent renforcer les capacités de leurs institutions, corriger les déséquilibres, favoriser une croissance profitant à tous et adopter des positions communes dans les instances internationales. Puisqu'elle met en relation des pays rencontrant des difficultés similaires et qu'elle tient compte des spécificités locales, la coopération Sud-Sud peut être un excellent moyen de contribuer au succès des programmes de développement nationaux. Partant, il faut en faire un élément central du partenariat mondial pour le développement durable, tout comme la coopération triangulaire, en encourageant le dialogue et en cernant les préoccupations communes. Le cadre stratégique d'exécution du Programme 2030 doit tenir compte du fait que ces deux modalités de coopération complètent l'aide publique au développement et ont des caractéristiques distinctes susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

54. La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra à Buenos Aires en mars 2019, sera l'occasion de mieux comprendre les ressorts de cette coopération dans les pays du Sud, et d'échanger des données et des retours d'expérience ainsi que des réflexions sur les progrès qu'accomplissent les pays en développement dans ce domaine.

55. **M. Hoshino** (Japon) dit que sa délégation attend avec intérêt les débats avec le Secrétariat et les informations supplémentaires relatives aux propositions devant figurer dans le prochain rapport du Secrétaire général, ainsi que de formuler ses premières observations et suggestions. L'une des recommandations principales concerne la question du système des coordonnateurs résidents, notamment : la façon de restructurer ce système pour le revitaliser et le rendre plus indépendant ; les modalités d'interaction avec les autres acteurs ; le concours à lui prêter au niveau national et au niveau du Siège ; les orientations à lui donner ; le financement de ses activités. Surtout, il serait intéressant de savoir de quelle manière le nouveau système améliorerait l'action sur le terrain.

56. **M. Mebarki** (Algérie) affirme que le projet de renforcement du système des Nations Unies pour le développement est d'une telle importance qu'il sera particulièrement ardu d'avoir une vision globale des réformes réussies. Toutefois, il serait illusoire de

s'attendre à ce qu'un tel projet apporte des solutions à tous les problèmes pouvant entraver la mise en œuvre du Programme 2030 dans les délais impartis, car ces réformes ne sont pas une fin en soi. En effet, la délégation algérienne considère que pour que le système des Nations Unies gagne en efficacité et en performance, il faut d'abord le restructurer intégralement. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport (A/72/124-E/2018/3), la transparence et le respect du principe de responsabilité sont des paramètres essentiels de toute réforme visant à améliorer l'efficacité du système telle que mesurée par les résultats. Toutefois, ces préoccupations ne doivent pas faire perdre de vue les améliorations que tous les États Membres attendent et auxquelles ils doivent réfléchir collectivement.

57. Certains considèrent, à tort ou à raison, que les rapports du Secrétaire général ne sont pas toujours lus avec grand intérêt, voire pas du tout consultés. Il est vrai que leur nombre est élevé et leur contenu parfois prolixe. Néanmoins, la délégation algérienne a un avis plus nuancé et pense que les rapports du Secrétaire général gagneraient à être mieux structurés de façon à distinguer les domaines dans lesquels les États Membres ou les entités des Nations Unies doivent prendre des décisions sur des questions plus techniques pouvant quant à elles être résolues par les entités de manière individuelle ou collective, grâce à une meilleure coordination et une plus grande synergie.

58. Il serait souhaitable que le Secrétaire général accompagne chacun de ses rapports d'une note concise dans laquelle il indiquerait par exemple les mesures à prendre et les autres questions urgentes. Une telle concision permettrait de mieux tenir compte des soucis des uns et des autres. Certains ont aussi fait part de leurs préoccupations concernant le coût de l'élaboration de ces rapports. Il est vrai que le fait que le Secrétariat a eu recours à des services de consultants externes pour mener des études ciblées peut occasionner des débours conséquents. D'aucuns peuvent alors s'interroger sur la capacité du Secrétariat de mener lui-même ce type d'études. S'il se trouvait au Secrétariat du personnel assez qualifié, il faudrait alors en tenir compte au moment d'examiner les moyens de réduire les dépenses.

59. La question du financement est centrale, même si d'autres aspects, en particulier ceux liés à la gouvernance mondiale ou à l'action du système au niveau national, sont tout aussi importants. Le rapport du Secrétaire général fait état, hélas de façon laconique, de la nécessité de trouver des modes de financement novateurs. Cette question aurait toutefois mérité d'être traitée plus en profondeur.

60. Il faudrait recourir davantage aux techniques souples permettant de transformer les engagements financiers à long terme en liquidités immédiates. La panoplie d'instruments financiers et la capacité de financement existants sont de nature à créer une forte dynamique en faveur d'un financement supplémentaire, innovant et prévisible.

61. Enfin, les coordonnateurs résidents, dont le mode de désignation devrait obéir à des critères appropriés de compétence, de transparence et de répartition géographique équitable, devraient prendre activement part aux activités de levée de fonds, y compris à l'échelle internationale.

62. **Mme Hattane** (Maroc) dit que la mise en œuvre du Programme 2030 constitue un défi énorme pour le système des Nations Unies pour le développement et nécessite que les organismes redoublent d'efforts et se dotent de moyens suffisants pour accompagner les États Membres dans le processus de développement. Dans le cadre des consultations sur le repositionnement du système des Nations Unies, il convient de respecter le modèle de développement et les spécificités de chaque pays ; de s'appuyer sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en vue de renforcer l'appropriation des objectifs de développement durable par chaque pays ; de renforcer le respect du principe de responsabilité au niveau des organes intergouvernementaux.

63. Bien que l'examen quadriennal complet constitue un outil efficace pour repositionner les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, il demeure essentiel de parvenir à un équilibre entre les ressources de base et les autres ressources pour garantir un financement viable des projets liés aux objectifs de développement durable. Le système devrait également contribuer à multiplier les possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

64. Le Maroc est partisan d'une vision globale du développement qui combine les valeurs du pluralisme et de la diversité et, à cet égard, il a toujours plaidé pour une culture de paix et de solidarité, notamment en œuvrant en faveur du développement en Afrique. Par conséquent, la politique marocaine concernant la coopération Sud-Sud s'est muée en une plateforme régionale de développement qui offre aux différents partenaires des possibilités d'intégrer davantage cette coopération, ainsi que la coopération triangulaire, dans l'action menée en faveur du développement durable.

65. **M. Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que le rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

répond aux demandes formulées à l'issue de l'examen quadriennal complet et fournit des orientations préliminaires qui permettront d'améliorer l'efficacité et la responsabilisation du système. Cependant, le nouveau système devra accorder une attention particulière à la situation de chaque pays et de sa population. Son repositionnement, passera par un examen d'ensemble, en tenant compte des besoins propres à chaque pays et en se gardant d'avoir recours à des solutions passe-partout. Donner la priorité aux gens consiste non seulement à les protéger de la criminalité mais également à les placer au-dessus de tous les intérêts nationaux et géopolitiques et à honorer tous les engagements politiques internationaux en matière de développement économique et social, à commencer par ceux pris dans la Charte des Nations Unies et sans oublier ceux qui figurent dans les documents les plus récents ou qui seront énoncés dans de futurs accords, par exemple dans les pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrants.

66. Privilégier l'être humain signifie également protéger la dignité et les droits de la personne ainsi que ses libertés fondamentales, en particulier le droit à la vie et la liberté de religion, desquels sont issus tous les autres droits et qui sont donc au fondement de la paix, de la sécurité et du développement. Ces deux droits fondamentaux sont indissociables des autres droits et libertés tels que les droits à l'alimentation, à l'eau, au logement, à un environnement sûr et au travail.

67. La culture, l'histoire, les croyances et les valeurs de tous les peuples doivent être respectés. Les programmes de développement ne doivent pas être influencés par des idées controversées visant à modifier les cultures et systèmes de valeur locaux. Le conditionnement de l'aide financière des idées incompatibles avec les systèmes de valeur des bénéficiaires constitue ce que le Pape François appelle la « colonisation idéologique ». Le Saint-Siège contribuera au renouvellement du système des Nations Unies pour le développement en mettant à disposition ses connaissances relatives aux situations et besoins locaux.

68. **Mme Muraki Gottlieb** (Observatrice de la Chambre de commerce internationale) souligne qu'il est nécessaire d'adopter une stratégie inclusive, multilatérale et multipartite pour atteindre les objectifs de développement durable. Le secteur privé a donc un rôle important à jouer dans le renforcement de la coopération Sud-Sud.

69. Si les solutions doivent être adaptées à l'objectif visé, les idées mises en avant par la Commission peuvent être appliquées au renforcement de la

coopération Sud-Sud. Ainsi, il faut : favoriser une plus grande ouverture ; renforcer les capacités, notamment des femmes, des filles et des groupes vulnérables ; promouvoir le commerce mondial ; tirer parti des technologies évoluant rapidement, notamment la chaîne de blocs, la banque mobile et le financement sécurisé des échanges commerciaux, afin de disposer des outils et des ressources nécessaires à l'essor du commerce.

70. Le financement des échanges est explicitement mentionné dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement comme moyen d'encourager la croissance des entreprises en les intégrant dans les chaînes de valeurs et les marchés mondiaux. Il est particulièrement nécessaire pour stimuler les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Dans les conclusions et les recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2017, les États Membres ont noté un déficit du dispositif de financement du commerce de 1,6 milliard de dollars et invité le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à l'examiner dans le cadre du rapport qu'il présenterait en 2018.

71. La Chambre de commerce internationale et le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement organiseront ensemble une réunion d'experts sur le déficit de financement du commerce, qui aura lieu au Siège de l'Organisation en novembre. À cette occasion, les membres du Groupe de réflexion pourront exposer leurs points de vue et les participants seront encouragés à débattre des domaines d'action sur lesquels le rapport de 2018 pourrait porter et des recommandations à y faire figurer. La Chambre se réjouit de mettre à la disposition des participants les compétences spécialisées d'entrepreneurs éclairés en matière de modes de financement novateurs et technologiques du développement durable, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

La séance est levée à 16 h 25.